ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris relative aux dispositions réglementaires applicables au secteur du Boulevard Carnot / Paris 12ème

27 mars au 9 mai 2023 inclus

AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVEES

Georges Scheiber, commissaire-enquêteur

26 Mai 2023

Suite à l'enquête publique menée en octobre et novembre 2014 (mise en compatibilité du PLU), le Conseil Municipal de Paris fin septembre et 1er Octobre 2015 a approuvé le projet d'aménagement de la ZAC de la Porte de Vincennes emportant la mise en compatibilité du PLU ainsi que l'attribution de la concession à la SEMAPA.

En septembre et octobre 2017, ce projet est discuté avec les habitants lors de concertations organisées par la Mairie du 12ème arrondissement.

Par rapport au projet initial, tel qu'approuvé :

1. Une partie du projet d'aménagement, en matière d'espaces publics notamment, a été ou est en cours de réalisation. De nombreux espaces publics ont ainsi été réaménagés (square Delaporte, pont de Lagny, rue du Commandant L'Herminer, rue Elie Faure, avenue Lamoricière ...), les travaux de la rue Lecache doivent intervenir à partir de l'été 2023. Le lot F (École bleue – école d'architecture d'intérieur et de design) est en travaux, pour une livraison programmée au second semestre 2023.
2. Un équipement sportif en bâtiment pont au-dessus du périphérique Nord de l'avenue Courteline
3. La démolition du bâtiment R+2 situé au 15 boulevard Carnot devait laisser place à la réalisation d'un square en bordure immédiate du boulevard périphérique, assorti d'un dispositif de protection phonique, le bâtiment actuel ayant une fonction d'écran vis-à-vis des logements situés à l'ouest du boulevard. La démolition du 17 boulevard Carnot (stockage de matériel de la Ville de Paris déjà délocalisé) était également prévue.
4. La création d'un square en bordure immédiate du périphérique avec un dispositif de protection phonique en lieu et place du bâtiment situé au 15 boulevard Carnot
5. Une voie piétonne et cycliste au-dessus du périphérique de l'Ouest de la rue Lamoricière à la rue Jeanne Jugan.

La Municipalité de Paris, dans une logique de sobriété, bilan carbone et une volonté de réutiliser le patrimoine bâti existant, a souhaité modifier le projet initial comme suit : Le bâtiment-pont (équipement sportif prévu sur le périphérique en 2), initialement prévu sera remplacé par un nouvel équipement sportif au 17 boulevard Carnot et le bâtiment situé au 15 boulevard Carnot va finalement être réhabilité. Ceci empêche la création du square et de la voie piétonne et cycliste, entre autres conséquences.

Le projet soumis à enquête

Les règles du PLU de Paris, applicables secteur boulevard Carnot, résultent de la mise en compatibilité du PLU approuvée par le conseil municipal de Paris en septembre 2015, en même temps que l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC porte de Vincennes. Ces règles se traduisent dans l'OAP (Orientation d'Aménagement et de programmation) sectorielle.

Les modifications du projet initial souhaitées par la Ville de Paris sont les suivantes :

- Création d'un équipement sportif au 17 boulevard Carnot (à l'emplacement d'un entrepôt prévu d'être détruit) en lieu et place du projet initial de construction en pont au-dessus du périphérique.
- Réutilisation du bâtiment existant 15 boulevard Carnot (prévu d'être démoli initialement)

Ces changements nécessitent de :

- Modifier l'atlas général du PLU de Paris en particulier la planche M09 : en supprimant les voies publiques ou privées et en classant les surfaces en zone urbaine générale (UG) au droit du 15 et du 17 boulevard Carnot pour une surface de 1040 m² (Il s'agit des zones situées sur le bas-côté de l'accès au périphérique)
- Modifier les planches thématiques de l'atlas général du PLU « Équilibre entre les destinations et limitation du stationnement », quart sud-est et « Mixité sociale et protection du commerce et de l'artisanat », quart sud-est

- Modifier les Orientations d'Aménagement et Programmation (OAP) comme suit :
  - Suppression de la voie piétonne à créer ou à modifier de l'avenue Lamoricière jusqu'à la rue Jeanne Jugan (au-dessus du périphérique)
  - Suppression de la pastille V (espace vert) au droit du 15 boulevard Carnot, et la pastille JS (équipement Jeunesse et sportif) à déplacer au droit du 17 boulevard Carnot en lieu et place du périphérique.

Il en résulte la modification du PLU de Paris relative aux dispositions règlementaires applicables au secteur Carnot

L'enquête publique

L'enquête publique concernant la modification du PLU relative aux dispositions règlementaires applicables au secteur du boulevard Carnot s'est déroulée, conformément aux articles L123-1 et suivants du Code de l'environnement, sur 44 jours consécutifs, du lundi 27 mars au Mardi 9 mai 2023 et a permis au public de s'informer sur le projet et d'exprimer ses avis et suggestions.

Une très large publicité a été faite à l'enquête, dépassant le strict cadre de la publicité légale imposée par le Code de l'environnement (site internet Paris.fr, panneaux lumineux 12ème et 20ème arrondissements, affichages nombreux au-delà de la zone concernée par l'enquête publique comme à Saint Mandé)

Le commissaire enquêteur et l'observatrice se sont tenus à disposition du public à la Mairie du 12ème arrondissement au cours de cinq permanences, dont une le samedi et une en soirée, qui se sont déroulées dans de bonnes conditions et dans un climat serein. Celles-ci n'ont pas été impactées par les fermetures de la mairie 12ème lors des conflits sociaux nationaux.

Outre les registres papier mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie du 12ème arrondissement, un registre électronique a été ouvert durant la même période via un site internet dédié à l'enquête.

Le site internet dédié à l'enquête a été également consulté 311 fois. La participation du public a été faible, en ce qui concerne les observations, sans doute en raison du caractère aride et technique du rapport de présentation, dont les impacts des changements dans le quartier, résultant de cette modification, ne sont pas implicites.

6 observations ont été déposées, dont 3 par voie électronique.

Les personnes ayant participé à l'enquête sont toutes des riverains du projet.

Dans l'ensemble, les personnes ne sont pas hostiles au projet en tant que tel, mais certaines ont manifesté leur avis sur la qualité de vie du quartier, en particulier la tranquillité.

Il n'y a pas eu d'intérêt pour la suppression de la passerelle piétonne et cyclable, montrant ainsi que la politique de mobilité douce, mise en place dans le 12ème arrondissement, satisfait les besoins du quartier. La suppression du square n'a également pas suscité de commentaire particulier.

Les personnes qui se sont rendues en permanence ont perçu les conséquences de ces modifications et sont unanimement favorables à l'abandon du bâtiment pont en général trop cher, et sa reconstruction en lieu et place du bâtiment du 17 avec de nouveaux services à la population. De même la réhabilitation du bâtiment existant du 15 boulevard Carnot, avec maintien des services municipaux est louée car en phase avec les aspirations d'économie des riverains. Par contre, la limitation de la circulation entraine quelques réticences pour les personnes reçues en permanence

Les personnes sur le registre dématérialisé, n'ont pas perçu les modifications potentielles, conséquences du projet de modification du PLU, objet de la présente enquête mais considèrent que ce projet ne répond pas aux priorités qu'ils décèlent : stationnement sauvage et permanent, prostitution largement présente la nuit avec des impacts environnementaux y compris de jour (mésusages), jeunesse désœuvrée et non respectueuse des riverains. Il se trouve que certaines des observations déposées sur le registre électronique proposent des solutions qui correspondent à la déclinaison future de la modification du PLU à savoir :

- « Éviter de déminéraliser davantage »
- « La piétonisation boulevard Carnot pour empêcher les clients véhiculés (apparemment les plus nombreux) de venir et cela pourrait nous faire espérer le déplacement de ce trafic loin de nos habitations »
- « La construction d'un terrain de basket/jeu loin des bâtiments (et pas comme le square au pied de l'immeuble…) permettant aux jeunes désœuvrés de s'y rendre et de s'occuper.

1. Le projet est crucial pour le quartier

Même si une partie du projet d'aménagement, en matière d'espaces publics notamment, a été ou est en cours de réalisation, le reste du programme est toujours en attente depuis 2017.

C'est le cas de l'équipement jeunesse et sports qui, plus est, a fait l'objet d'une communication de la SEMAPA, en date du 20 septembre 2017 ainsi que de la lettre de la Mairie du 12ème en date d'octobre 2017 aux habitants et riverains. Le tout suivi d'une concertation organisée par la SEMAPA en date également d'octobre 2017. Or le bâtiment sportif prévu aurait été à même de résoudre au moins partiellement l'occupation de la jeunesse, aujourd'hui, signalée comme un sujet de préoccupation.

Les autres sujets de préoccupation, comme la prostitution et de ses mésusages qui s'est installée boulevard Carnot, ou « la déminéralisation du quartier », sont les autres sujets actuels de mécontentement.

Les solutions envisagées par la Ville de Paris dans cet avant-projet, (construction de l'établissement sportif, actions de pacification et végétalisation, localisation de la police municipale, offre de services etc..) répondent à l'ensemble de ces préoccupations, mais ont fait l'objet d'un manque de communication vers les habitants depuis un certain nombre d'années.

2. Le projet s'inscrit d'ores et déjà dans le futur plan bioclimatique de la Ville de Paris

Ce projet de modification sera compatible avec le futur PLU bioclimatique de la Ville de Paris qui sera voté en session plénière du mois de juin du Conseil Municipal de Paris, en particulier sur les aspects suivants :

- La réhabilitation deviendra la norme (bâtiment 15 boulevard Carnot)
- L'interdiction des bâtiments-pont dans le futur (équipement sportif déplacé au 17 boulevard Carnot)
- Le respect de la règlementation environnementale 2020 (RE2020) par l'utilisation d'énergies renouvelables (toiture envisagée biosolaire bâtiment 17)

3. La modification du PLU relative aux dispositions règlementaires est justifiée

Il est nécessaire de modifier les dispositions règlementaires du PLU de Paris, spécifiquement la ZAC de Vincennes, secteur boulevard Carnot pour pouvoir poursuivre les travaux d'aménagement et de construction dans le quartier.

Les évolutions concernent les documents suivants :

- Modifier l'atlas général du PLU de Paris en particulier la planche M09 avec classement des voies privées ou publiques en zone UG pour permettre la construction et réalisation d'un équipement sportif normé (bâtiment du 17 boulevard Carnot) et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme pour la réhabilitation future (bâtiment du 15 boulevard Carnot). À noter que ce classement ne préjuge en rien du caractère circulé ou piétonnier des voies concernées mais conditionne l'application des règles d'implantation et de desserte des constructions sur les parcelles riveraines des voies. De plus ces emprises seront soumises aux règles de constructibilité en cohérence avec les îlots environnants et la sectorisation définie par le PLU et son PADD

- Changement des planches thématiques : Équilibre entre les destinations et limitation du stationnement », quart sud-est et « Mixité sociale et protection du commerce et de l'artisanat », quart sud-est

- Modification des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) Porte de Vincennes : suppression voie piétonne et cyclable, suppression de la pastille V (square) et déplacement de la pastille JS (Équipement Jeunesse et Sport)

Le commissaire enquêteur ne voit pas d'objection à la modification du PLU de Paris relative aux dispositions règlementaires en vue de permettre la poursuite du programme d'aménagement du quartier.

En conséquence, **le commissaire enquêteur RECOMMANDE les 3 points suivants :**

- De démontrer rapidement (dès l'été) des actions de pacification et de végétalisation du boulevard Carnot
- Tenir compte des emplacements PMR dans la suppression des stationnements du boulevard Carnot
- D'être attentif au respect du délai et de la mise en place des activités en juillet 2023 et s'assurer d'une continuité de ces activités jusqu'à la livraison définitive de l'équipement sportif (prévu fin 2025)

Le commissaire enquêteur constate l'intérêt du projet pour les habitants du quartier et donne un AVIS FAVORABLE pour le projet de modification du PLU de Paris, relative aux dispositions règlementaires applicables au secteur Carnot, Paris 12ème.

Sous la RESERVE suivante :

Que la Ville de Paris et / ou la mairie du 12ème arrondissement accompagne l'avant-projet de construction d'une communication adéquate (réunions de quartier, lettre de la mairie, autres…) de façon à informer les habitants et riverains du secteur Carnot de la prise en compte de la situation actuelle et pour leur partager l'avant-projet, afin d'obtenir leur adhésion future. Il va de soi que le respect des échéances sera crucial dans les relations futures entre la mairie du 12ème et les habitants du secteur Carnot, au regard du passé.

Fait à Paris, le 26 mai 2023

Georges SCHEIBER

Commissaire enquêteur